



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
BREVET DES MÉTIERS D'ART
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

ÉPREUVES PONCTUELLES OBLIGATOIRES

Danse

Livret du candidat

En référence à la circulaire du 26 décembre 2020 paru au [B.O. n°4 du 28 janvier 2021](#) et de la circulaire du 2 avril 2025 (BO n°18 du 1^{er} mai 2025), cette brochure présente pour l'Académie d'AMIENS les activités physiques et sportives retenues aux Examens des Baccalauréats Généraux et technologiques.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal s'organisent de la façon suivante :

- Le Contrôle Ponctuel Terminal s'effectue sur deux épreuves.

- Les candidats choisiront dans la liste ci-dessous **un couple de deux épreuves** :

- Course de demi-fond / Tennis de table
- Course de demi-fond / Danse
- Danse / Tennis de table
- Course de demi-fond / Badminton
- Danse / Badminton
- Marche en durée / Danse
- Marche en durée / Tennis de table

La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir sa sécurité.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note finale obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes.

« L'examen ponctuel terminal s'appuie, pour l'enseignement commun, sur deux activités, pour lesquelles l'évaluation s'effectue en général au cours d'une seule journée pour un même candidat. La date est fixée au cours de l'année scolaire de l'examen par les recteurs. Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie, ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur. »

EPREUVE : DANSE

I. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve se compose de deux parties :

1. Un temps de préparation à l'épreuve ;
2. La présentation d'une séquence chorégraphique d'une durée de 1'30 à 2'30.

Principes de passation de l'épreuve :

- Avant la période d'échauffement, le candidat informe le jury de la dimension de l'espace scénique dans lequel il compte évoluer (maximum 8 x 10m).
- Le candidat dispose d'un temps de préparation **de 15 à 20 minutes**. Ce temps constitue à la fois un temps d'échauffement et d'évaluation, durant lequel **le candidat se prépare à sa prestation**. Ce temps d'échauffement et de préparation fait partie intégrante de l'épreuve.
- À l'issue de ces 15 à 20 minutes, **le candidat présente sa composition chorégraphique**.
 - **La durée de la composition chorégraphique individuelle** est comprise entre **1 min 30 et 2 min 30**.
- Le candidat fournit le support sonore, s'il en a un, de sa composition chorégraphique sous un format numérique (clef USB).
- La prestation se déroule dans **un espace au choix du candidat** (salle de danse ou gymnase). Le public est exclusivement constitué du jury et des autres candidats.

Évaluation sur 20 points :

- 17 points sur la chorégraphie et son interprétation proposée par le candidat ;
- 3 points sur la préparation à l'épreuve.

II. CONDITIONS DE L'ÉPREUVE :

Des vestiaires sont à disposition, rappel de ne pas laisser d'objets de valeur dans vos effets personnels.

La scène sera constituée **au maximum** d'un rectangle de 8x10m sur un sol de gymnase.

Le candidat se présentera avec une tenue de sport adaptée à sa représentation (avec ou sans chaussure).

Le candidat veillera à apporter son support musical sous forme de CD ou bien sur une clé USB (format MP3).

III. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :

1^{ère} phase :

Accueil des candidats avec leur pièce d'identité et leur convocation. Le jury définira un ordre de passage. Chaque candidat veillera à respecter son horaire de passage.

Le jury précisera les conditions de passage de l'épreuve.

2^{ème} phase :

Échauffement – 15 à 20 minutes

Le candidat dispose de 15 à 20 minutes pour se préparer à l'épreuve. Cette préparation à la prestation sera également évaluée par le jury.

3^{ème} phase :

L'épreuve consiste en la présentation d'une chorégraphie d'une durée comprise entre 1'30 et 2'30.

4^{ème} phase :

A l'issue de l'épreuve, le candidat viendra élarger avant de pouvoir quitter la salle.

IV. CONSEILS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE – POINTS DE VIGILANCE :

Préparation :

Cette épreuve ne consiste pas en la simple restitution d'une chorégraphie qui aurait pu être trouvée sur internet. Il s'agit pour le candidat de s'impliquer dans un projet chorégraphique au sein duquel sa motricité devient le moyen d'expression de son propos artistique. La chorégraphie doit être le support d'un message, d'une symbolique...

Ponctualité :

Les candidats doivent se présenter au jour et heure indiqués sur la convocation. Il est rappelé qu'un appel nominatif des candidats convoqués aux épreuves ponctuelles obligatoires d'EPS est réalisé par le coordonnateur du jury avant le début des prestations physiques. Cependant, le chef de centre peut, à titre exceptionnel, lorsque le retard est lié à un évènement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à composer à un horaire décalé en accord avec le responsable de l'épreuve.

V. MODALITES D'EVALUATION :

	Critères d'évaluation	Points attribués en fonction du degré d'acquisition
<p>AFLP1 : Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être appréciée</p> <p>/ 7 points</p>	La présence et la concentration sont faibles. L'intention n'est pas visible. Absence d'écriture.	0 à 1
	La présence est intermittente. L'intention est souvent exprimée de façon caricaturale (utilisation du mime ou du cliché). Le candidat récite sa danse.	1,5 à 3
	La présence est impliquée. La concentration visible. L'intention se manifeste à travers un début de distanciation du réel.	3,5 à 5
	La présence est engagée. L'intention se perçoit par l'utilisation de différents moyens d'évocation et de symbolisation.	5,5 à 7
<p>AFLP2 : Mobiliser les techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.</p> <p>/ 5 points</p>	Les formes corporelles sont simples. La prestation est brouillonne.	0 à 0,5
	Les formes corporelles produites sont globales et souvent quotidiennes ou stéréotypées. La prestation est organisée mais parfois hésitante.	1 à 2
	Les formes corporelles produites sont différenciées mais pas toujours maîtrisées. La prestation est fluide, mémorisée, en lien régulier avec le propos.	2,5 à 3,5
	Les formes corporelles sont complexes (peuvent être virtuoses ou liées à une écriture singulière et à l'utilisation originale des composantes du mouvement) et maîtrisées. La prestation est fluide et riche. Elle s'appuie sur une motricité expressive soutenant continuellement le propos.	4 à 5
<p>AFLP3 : Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs.</p> <p>/ 5 points</p>	Les procédés mobilisés sont pauvres et/ ou maladroits. Les éléments scénographiques restent décoratifs. L'espace scénique n'est pas réfléchi au service de la prestation.	0 à 0,5
	Les procédés mobilisés sont ébauchés et repérables. Les éléments scénographiques sont redondants ou naïfs et ne servent pas une intention claire. L'espace est organisé.	1 à 2
	Les procédés mobilisés sont pertinents. Les éléments scénographiques sont sélectionnés en fonction d'une intention lisible. L'espace est construit au service de la prestation.	2,5 à 3,5
	Les procédés mobilisés sont affirmés et singuliers. Les éléments scénographiques apparaissent créatifs. L'espace est choisi et singulier.	4 à 5
	Le candidat ne s'échauffe pas, ne repère pas l'espace scénique.	0 à 0,5

<p><u>AFLPS :</u> Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée. / 3 points</p>	Le candidat fait un échauffement général. Il n'ose pas répéter sa chorégraphie.	1
	Le candidat fait un échauffement général et spécifique. Il répète une fois sa chorégraphie dans l'espace scénique.	2
	Le candidat fait un échauffement général et spécifique. Il prend les repères spatiaux nécessaires. Il répète et s'attarde sur les moments clefs de sa chorégraphie.	3

VI. ANNEXES :

Rappel du programme EPS concernant le champ 3

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

AFLP BAC PRO

- Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.
- Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.
- Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/juges.
- Assumer les rôles inhérents à la pratique artistique et acrobatique notamment en exprimant et en écoutant des arguments sur la base de critères partagés, pour situer une prestation.
- Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir de la connaissance de productions de qualité issues du patrimoine culturel artistique et gymnique pour progresser dans sa propre pratique et aiguiser son regard de spectateur.